

La main droite est élevée et tient une couronne qu'elle se place sur la tête, les bras sont nus, la jambe gauche est découverte à partir du milieu de la cuisse. Sur le socle est écrit :

Je désire briser les fers de celui qui fut persécuté pour moi. Liberté faite en un jour par un prisonnier.

Cette statuette, qui faisait partie de la collection de M. François Mallet-Guy, a été acquise par le Musée Carnavalet et payée 365 francs.

1793. — *Statue portant la Liberté*, groupe terre-cuite ; hauteur 0^m,45. Un homme portant une statue ailée représentant la Liberté. La main droite portait une couronne qui n'existe plus. Sur le socle en forme de colonne arrondie, se trouve représentée la Promenade de l'âne revêtu d'habits pontificaux, et coiffé d'une mitre. En tête du cortège, deux femmes conduisent la farandole. Vient ensuite un homme revêtu d'une chasuble, coiffé d'un bonnet phrygien ; il tient de la main droite une croix renversée qui lui sert de canne. On voit ensuite un char couvert des attributs de la Religion, l'âne vient après. Il est couvert d'une chasuble et coiffé d'une mitre. Le buste de Marat, des gardes nationaux revêtus de chasubles ; un homme qui boit dans un calice ; en arrière est un char.

La statue foule aux pieds un crucifix, des fleurs de lys et autres attributs de la Religion et de la Royauté.

Sur le piédestal portant le socle, sont inscrits les Droits de l'homme. Au-dessus on voit une hydre, des chaînes, divers animaux rampants, tels que crapauds, serpents, etc.

Ce groupe excessivement curieux est légèrement endommagé ; la main droite de la statue est mutilée, deux doigts sont cassés, deux doigts de la statuette de la Liberté sont aussi cassés.